



Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Adoption du règlement #2021-648

TRAVAUX CORRECTIFS DANS LE BRANCHES 75A ET 75B DE LA RIVIÈRE DU SUD

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale de la Municipalité.

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue le 6 avril 2021, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 2021-648 concernant les travaux correctifs dans les branches 75A et 75B de la Rivière du Sud (Résolution #2021-04-097)**.

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau du soussigné.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville situé au 1350 chemin Middle à Saint-Georges-de-Clarenceville aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 19^e jour du mois d'avril 2021.

Sonia Côté

Sonia Côté,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 9h00 et 12h00 ainsi que sur le site internet de la municipalité le 19^e jour d'avril 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour d'avril 2021.

Sonia Côté

Sonia Côté
Directrice générale